



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2003
Français
Original: anglais

Session de fond de 2003

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des résolutions 50/227 et 52/12 B
de l'Assemblée générale**

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

**Progrès réalisés dans l'application des conclusions concertées
2002/1 du Conseil et des dispositions pertinentes
de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans l'application des principales dispositions des conclusions concertées 2002/1 « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire ». Il fait également suite à l'obligation de présenter un rapport annuel sur les mesures complémentaires visant à restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, comme le prévoit la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, en examinant les domaines d'application des résolutions 50/227 et 52/12 B et le suivi des résolutions du Conseil économique et social sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 1998/46 et 1999/51 du Conseil. Le rapport se termine par des recommandations qui seront soumises au Conseil pour examen.

* E/2003/100.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–5	3
II. Application des résolutions 50/227 et 52/12 B : activités relevant de l'Assemblée générale		4
III. Examen de l'application des conclusions concertées 2002/1 du Conseil économique et social, de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social		5
IV. Recommandations	6	20

I. Aperçu général

1. Lors du débat consacré aux questions de coordination, à sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a examiné le point intitulé « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir plus efficacement le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire ».

2. À l'issue de ses délibérations, le Conseil a adopté un ensemble de conclusions concertées 2002/1¹, proposant des mesures concrètes pour améliorer ses méthodes de travail. Au paragraphe 2 des conclusions concertées, le Conseil reconnaît que, pour être à la hauteur des défis lancés et des chances offertes par la mondialisation et le développement durable, et pour faciliter la réalisation effective des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents issus de toutes les autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, il devra profiter de l'élan acquis pour élargir son rôle et la portée de son action.

3. Bien que nombre des mesures demandées doivent être considérées comme un processus progressif et à long terme, le présent rapport met en valeur les progrès accomplis dans l'application des principales dispositions des conclusions concertées 2002/1, appelant un suivi de la part du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 45/264 et 50/227 de l'Assemblée générale. Le présent rapport répond également aux modalités de présentation annuelle de rapports sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, figurant dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Il aborde en particulier les questions touchant l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B et le suivi des résolutions du Conseil économique et social sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, notamment les résolutions 1999/51 et 1998/46.

4. La section II traite essentiellement des activités de suivi relevant de l'Assemblée générale, et la section III des activités relevant du Conseil économique et social. Le rapport est présenté en deux colonnes : la colonne de gauche contient des extraits des conclusions concertées 2002/1, des résolutions 1998/46 et 1999/51 du Conseil ainsi que des résolutions 50/227 et 52/12 de l'Assemblée générale, appelant des mesures; dans la colonne de droite est indiqué l'état d'avancement des activités de suivi correspondant à chaque paragraphe orienté vers l'action.

5. Il convient de lire le présent document en relation avec le rapport du débat consacré à la coordination concernant le rôle du Conseil économique et social dans la mise en oeuvre intégrée et la coordination des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies (E/2003/67). Afin d'éviter les chevauchements entre ces deux rapports, le présent document traite notamment des questions concernant les méthodes de travail de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui ne sont abordées ni dans le débat consacré à la coordination, ni dans les travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre intégrée et coordonnée et sur le suivi des conclusions et recommandations des principales conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social.

II. Application des résolutions 50/227 et 52/12 B : activités relevant de l'Assemblée générale

Dispositions pertinentes

Mise en application/Suggestions

Résolution 50/227 de l'Assemblée générale

Annexe I, sect. I

Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Ce point est examiné par le Conseil lors de son débat général consacré aux activités opérationnelles, et par l'Assemblée générale, lors de l'analyse des activités opérationnelles de développement, en particulier dans le contexte de l'examen triennal des questions de politique générale.

Annexe I, sect. II

Le recours à des mécanismes novateurs, par exemple des discussions de groupe avec les délégations et des débats interactifs, avec la participation active des représentants du Secrétariat et des divers organismes, ainsi que d'experts de l'extérieur, devrait être encouragé (par. 19).

Pour la première fois, lors de la cinquante-septième session, une réunion mixte de concertation a été organisée entre les Deuxième et Troisième Commissions sur la mondialisation. C'est également pour la première fois que le Président de la Banque mondiale et un lauréat du prix Nobel ont fait une déclaration liminaire devant la Deuxième Commission, enrichissant ainsi le débat. Un autre groupe sur le suivi des conférences a été constitué.

Il est nécessaire d'accroître la cohérence et la complémentarité entre les travaux des Deuxième et Troisième Commissions (par. 21).

L'interaction entre la Deuxième et la Troisième Commissions a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social (ci-après appelé Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale). Les bureaux des Deuxième et Troisième Commissions se sont réunis deux fois durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Il est nécessaire d'envisager des mesures qui permettraient éventuellement d'examiner de manière coordonnée le rapport du Conseil économique et social durant les sessions de l'Assemblée générale (par. 22).

Le rapport du Conseil est actuellement examiné en séance plénière par l'Assemblée générale où le Président l'a présenté, et par les Commissions. Les débats en séance plénière et à la Deuxième Commission ont été quelque peu limités. Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale envisage actuellement des mesures pour améliorer le rapport du Conseil économique et social et son examen par l'Assemblée générale.

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

Les résolutions devraient être plus courtes, surtout leurs préambules. Lorsqu'ils examineront l'ordre du jour de leurs commissions respectives, les bureaux pourraient déterminer les questions ou groupes de questions connexes qui pourraient faire l'objet de résolutions communes (par. 24).

Pour faciliter les débats sur la base d'une approche intégrée des questions de développement, il faudrait envisager la possibilité de choisir un ou plusieurs thèmes principaux, sur lesquels serait axé le débat de fond tenu au titre de chaque groupe de questions (par. 27).

À la cinquante-septième session, la Deuxième Commission a adopté 43 résolutions, et la Troisième Commission 72. Depuis l'an 2000, le nombre de résolutions adoptées par les deux Commissions ne fait que s'accroître chaque année. Durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission a utilisé les mêmes paragraphes que la Troisième Commission dans diverses résolutions consacrées à des questions telles que la dette ou le Sommet mondial pour le développement durable. La longueur des résolutions varie en fonction de la nature de celles-ci. **[Recommandation 1]**

Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale examinera les travaux des séances plénières de l'Assemblée générale et des Deuxième et Troisième Commissions portant sur l'application des textes issus des conférences pertinentes, et de leur suivi. On ne signale jusqu'à présent aucune expérience couronnée de succès sur laquelle pourrait porter le débat de fond au titre de points spécifiques inscrits à l'ordre du jour de la Deuxième Commission sur un thème principal.

III. Examen de l'application des conclusions concertées 2002/1 du Conseil économique et social, de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social : suivi des activités relevant du Conseil économique et social

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

Le Conseil en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies (Conclusions concertées 2002/1)

Le Conseil souligne qu'il vaudrait mieux tirer parti de la structure existante, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, pour assurer le suivi et la concrétisation coordonnées et intégrés des engagements pris au Sommet du Millénaire et aux autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en s'employant à éviter tout chevauchement ou double emploi et à accroître l'efficacité des mesures prises à tous les niveaux (par. 5).

La question est examinée par le Conseil dans le cadre de son débat consacré à la coordination, et par le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale.

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

Le Conseil attend avec intérêt les consultations régulières et la coordination qui s'instaureront entre les principaux organes des Nations Unies dans l'exercice de leurs fonctions (par. 11).

La coopération et la coordination entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social se sont sensiblement améliorées au cours de l'année écoulée. Il est à noter en particulier qu'en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits, l'interaction entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité s'est considérablement améliorée. En 2002, par exemple, le Président du Conseil économique et social s'est adressé au Conseil de sécurité à trois reprises. Le Président du Conseil de sécurité a pris la parole lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social à propos du dixième anniversaire de la signature de l'Accord général de paix pour le Mozambique. En 2003, le Président du Conseil économique et social a fait une déclaration devant le Conseil de sécurité sur le rôle des Nations Unies dans les situations consécutives aux conflits. Le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, créé par le Conseil économique et social, a travaillé en étroite collaboration avec le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Cette initiative a permis de renforcer la capacité de l'Organisation et de prendre en main simultanément les questions d'ordre social, économique et concernant la sécurité, et de s'occuper de manière méthodique et cohérente d'un pays sortant d'un conflit. S'agissant de la relation avec l'Assemblée, le résumé de la réunion spéciale de haut niveau tenue avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (ci-après dénommée réunion de printemps du Conseil économique et social) sera pris en compte lors du débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Le Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale fera d'autres suggestions sur l'interrelation entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale **[Recommandation 2]**.

Thèmes du Conseil

(Conclusions concertées 2002/1)

Le Conseil poursuivra, tous les ans, dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination, l'examen des thèmes transversaux communs aux grandes conférences internationales et sommets. Il pourrait s'agir de thèmes

Lors de son débat consacré aux questions de coordination, durant la session de cette année, le Conseil examinera le point intitulé « Le rôle du Conseil économique et social dans le suivi intégré et coordonné des textes issus des conférences et sommets tenus sous l'égide des Nations Unies ». Le thème du débat de haut

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

liés à celui du débat de haut niveau, conformément à des décisions déjà adoptées par le Conseil, ce qui permettrait à celui-ci de les examiner aussi bien sous l'angle de la politique générale que de la coordination à l'échelle du système (par.6).

Lors du choix des thèmes du débat qui se tiendra l'année suivante sur les questions de coordination, le Conseil devrait s'efforcer de retenir, notamment en ce qui concerne des problèmes nouveaux ou en cours d'évolution, des thèmes propres à accroître la portée des actions internationales menées en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les documents issus de toutes les autres grandes conférences et sommets des Nations Unies. (par. 6).

Relations avec les institutions financières et commerciales et suivi des conférences
(Conclusions concertées 2002/1)

Le Conseil réaffirme la nécessité de « rester engagés », conformément au paragraphe 69 b) du Consensus de Monterrey, issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², encourage l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale

niveau « Promotion d'une approche intégrée au développement rural dans les pays en voie de développement pour l'élimination de la pauvreté, et d'un développement durable », sera l'un des thèmes dominants d'une réunion consultative tenue au cours du débat de haut niveau consacré à la coordination afin de rattacher les deux débats. Le Conseil souhaitera peut-être tenir compte du paragraphe 6 des conclusions concertées 2002/1 lorsqu'il sélectionnera son thème pour 2004 (voir E/2003/65). Dans ses suggestions visant à améliorer davantage les réunions et les travaux préliminaires du Conseil, le Bureau a rappelé au Conseil qu'il était possible de traiter des thèmes pertinents lors du débat de haut niveau consacré aux questions de coordination. À la suite des travaux du Groupe de travail spécial créé par l'Assemblée générale, la relation entre les deux débats semble devoir s'affirmer dans les prochaines années.

De même, le Conseil souhaitera peut-être retenir ces considérations lorsqu'il choisira les thèmes de sa session de fond de 2004 (voir E/2003/65 sur les thèmes de 2004).

Le dialogue annuel du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce le 14 avril a fourni de bonnes raisons de « rester engagés » dans le sillage de la Conférence de Monterrey. La réunion avait pour thème « Renforcer la cohérence, la coordination et la coopération pour la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, à tous les niveaux, un an après la Conférence ». Les principaux intéressés se sont retrouvés dans cette première

du commerce à se pencher sur les questions de cohésion, de coordination et de coopération au titre du suivi de cette conférence, lors de la réunion que doivent tenir au printemps le Conseil et les institutions de Bretton Woods. Cette réunion devrait inclure un débat intergouvernemental avec un ordre du jour convenu par les organisations participantes et prévoyant un dialogue avec la société civile et le secteur privé (par. 7).

Le Conseil attend avec un vif intérêt les résultats du Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir prochainement à Johannesburg (Afrique du Sud), et en examinera les incidences au cours de ses futures discussions sur le suivi et la mise en oeuvre intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies.(par. 8).

reconstitution de la Conférence de Monterrey, pour faire le point des lacunes et des progrès réalisés dans l'application des accords conclus à Monterrey et maintenir l'élan donné sur ce point lors de la Conférence. Les travaux préliminaires ont donné lieu à de nombreuses consultations au sein du Conseil et avec la direction des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'avec les administrateurs de la Banque mondiale. Des auditions et des entretiens officiels ont également eu lieu avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des représentants du secteur de l'entreprise. La réunion de cette année comptait pour la première fois avec la participation d'un représentant de l'OMC, d'un représentant du mécanisme intergouvernemental de l'OMC, du Président de l'organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC ainsi que du Président de l'Assemblée générale et d'un nombre appréciable d'administrateurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Étaient présents également, les présidents du Comité du développement du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales, ainsi que des cadres supérieurs de l'ONU, du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. Des représentants d'ONG et du secteur privé participaient en plus grand nombre que par le passé (voir le compte rendu de la réunion, publié sous la double cote A/58/77-E/2003/62). Afin de continuer à attirer dans la concertation des participants de haut niveau et pour enrichir les contributions à ces réunions en vue d'une plus grande cohérence, on devra en cibler davantage la composition et le programme, au cours de travaux préparatoires plus complets. **[Recommandation 3]**

Les conclusions du Sommet sont commentées dans le rapport concernant le débat consacré à la coordination (E/2003/67).

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

Le Conseil s'emploiera avec les organismes du système des Nations Unies, notamment les institutions s'occupant des questions financières et commerciales, à intensifier la collaboration en vue de la réalisation des objectifs des grandes conférences et sommets des Nations Unies, en tirant tout le parti possible du débat de haut niveau consacré aux activités opérationnelles au service de la coopération internationale pour le développement, du débat consacré aux questions de coordination, du débat consacré aux affaires humanitaires et du débat général (par. 9).

Le Conseil rappelle la détermination exprimée dans la Déclaration du Millénaire, notamment la détermination à offrir de meilleures chances au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général, aux fins de contribuer à la réalisation des objectifs et des programmes des Nations Unies; à cet égard, il se félicite de leur contribution, qui s'est accrue au cours des dernières années, à ses propres activités et les encourage à continuer de prêter leur concours à la réalisation des objectifs et programmes des Nations Unies, conformément au Règlement intérieur et aux résolutions pertinentes du Conseil et à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale (par. 15).

Les organismes du système des Nations Unies se sont activement engagés dans les travaux préparatoires du débat de haut niveau de la session de 2003 du Conseil économique et social. Ils ont participé à l'élaboration du rapport du Secrétaire général et organisé des tables rondes les 24 mars et 30 avril et durant le débat. Les consultations interinstitutions ont également été intensives pour la préparation des rapports relatifs au débat consacré aux activités opérationnelles. On peut encore accentuer la participation des organismes au débat consacré à la coordination pour les années à venir.

La société civile a apporté une participation soutenue aux travaux préliminaires du débat de haut niveau du Conseil, notamment par le biais des colloques d'ONG tenus en 2002 et 2003. La forte collaboration du secteur privé, des ONG et de la société civile a également contribué aux activités de suivi du Consensus de Monterrey. Des entretiens officiels entre la société civile, le secteur privé et le Conseil ont eu lieu les 20 et 21 mars 2003 pour les travaux préparatoires de la réunion de printemps du Conseil. Au cours des entretiens avec les ONG les questions abordées étaient la dette extérieure, le commerce international, la réforme de la gouvernance mondiale, les objectifs de développement du Millénaire, l'aide publique au développement ainsi que la cohérence des politiques. Avec le secteur privé, le dialogue s'est concentré sur la nécessité de faire avancer la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Des représentants d'ONG et du secteur privé ont participé en plus grand nombre que d'habitude à la séance plénière et aux tables rondes de la réunion de printemps du Conseil économique et social. En considération du rôle que tiennent les ONG et le secteur privé dans les activités de suivi intégrées et coordonnées des conférences des Nations Unies, le dialogue permanent que poursuit le Conseil avec ces entités est un facteur important de synergie utile à la réalisation des objectifs de développement fixés.

[Recommandation 4]

Méthodes de travail du Conseil

Le Conseil rappelle les résolutions 45/264, 48/162, 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale, qui prévoient, notamment, l'amélioration de la répartition des tâches entre ses débats, des sessions plus courtes et plus denses et des directives plus claires et pragmatiques pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. (conclusions concertées, par. 14).

Le Conseil tiendra une session de fond plus courte, axée sur l'examen de thème précis, d'une durée de quatre semaines en juillet (résolution 50/227 de l'Assemblée générale, par. 40).

Le Conseil reconnaît que les conclusions négociées, telles que des conclusions concertées ou des résolutions, sont normalement la forme que l'on préfère donner aux résultats des débats consacrés aux questions de coordination, aux affaires humanitaires et aux activités opérationnelles. Il étudiera les modalités permettant de rendre plus effective la mise en oeuvre de ses résultats concertés conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Si des résultats négociés ne sont pas nécessaires, le Conseil envisagera d'inviter son bureau à établir un récapitulatif des faits à l'issue des consultations avec les membres du Conseil. (conclusions concertées, par. 16).

Il conviendrait de renforcer et de rendre plus concrets les résultats obtenus à l'issue de chaque débat du Conseil. Tous les éléments concernés du système des Nations Unies devraient pleinement assurer l'application et le suivi des résolutions, des décisions et des conclusions concertées. Le Conseil et

Le Conseil souhaitera peut-être insister pour que les conclusions de sa session de 2003 proposent des directives claires, orientées vers l'action et facilement applicables par les organismes des Nations Unies.

On devra veiller davantage à ce que les sessions soient mieux centrées en assurant notamment une plus grande unité thématique entre les débats du Conseil. La session de fond du Conseil en 2002 s'est déroulée durant quatre semaines en juillet, ce qui est devenu une pratique établie.

Depuis 1995 les conclusions concertées sont l'aboutissement du débat consacré à la coordination. En 2002, lors du débat consacré aux questions opérationnelles et humanitaires, le Conseil a adopté des résolutions. Il souhaitera peut-être déterminer si, à l'avenir, une résolution constituerait la meilleure forme de conclusion de son débat consacré à la coordination sur certains thèmes précis.

Outre l'actuelle réorientation du mécanisme du Conseil vers la mise en oeuvre, on attend que des résultats plus concrets se dégagent des sessions de fond. Depuis 2002, les décisions et conclusions du Conseil sont communiquées aux bureaux compétents du système des Nations Unies, avec demande de suivi. Le Conseil pourrait contrôler plus systématiquement l'application des résultats se rapportant aux débats consacrés aux

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

l'Assemblée générale devraient surveiller régulièrement ce processus, selon qu'il convient (résolution 50/227 de l'Assemblée générale, par. 44).

Pour que les rapports puissent être soumis au Conseil en temps voulu, les résultats négociés devront l'être et être établis sous leur forme définitive avant la fin juin et, dans tous les cas, au plus tard le dernier jour de chaque débat. (conclusions concertées, par. 16).

Mesures pertinentes demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227

Le Bureau doit suivre l'état de préparation de la documentation destinée au Conseil et prendre les mesures nécessaires pour que les documents soient publiés en temps voulu dans toutes les langues officielles (par. 50).

En outre, le Conseil reconnaît qu'il faut accroître l'efficacité des réunions tenues au cours de ses sessions de fond et pendant la préparation de celles-ci. Il invite le Bureau à lui présenter des propositions concrètes à cet effet avant la fin de 2002 (conclusions concertées, par. 16).

Tous les ans, le Conseil tiendra une réunion interactive de deux jours sur les activités opérationnelles, à haut niveau notamment, à la date convenue, dans le cadre du débat de la session de fond consacré aux activités opérationnelles. Cette réunion offrira aux décideurs

questions opérationnelles et humanitaires. Le rapport relatif au débat consacré aux questions de coordination contient des propositions invitant les organismes du système des Nations Unies à collaborer plus étroitement au suivi des conclusions et décisions du Conseil.

Sur les 74 documents d'avant session enregistrés pour la session du Conseil en 2002, édités et traduits à New York, 19 ont été soumis avant la date limite du 22 avril. Les retards apportés dans la présentation des rapports étaient principalement dus au fait qu'il a fallu incorporer les résultats de réunions tenues après la date fixée, et/ou en raison de mises au point relatives aux consultations approfondies tenues avec divers bureaux de l'ONU et d'autres organisations pour la préparation des rapports. Compte tenu de ces circonstances, il a été décidé qu'à la session de 2003, des délais plus souples seraient accordés pour les rapports dont la présentation ne pouvait, pour les raisons évoquées ci-dessus, se faire aux dates prescrites. **[Recommandations 5]**

En réponse à cette demande, le Bureau a rédigé une note suggérant de nouvelles améliorations des réunions du Conseil et de leur préparation (document interne du Président du Conseil, distribué aux délégations le 5 mars 2003). Les suggestions pratiques portaient sur des questions allant de l'organisation des travaux préparatoires du Conseil (par exemple, coordination, simplification, respect des dates limites, caractère spécifique des rapports, préparation avancée des résultats; participation des commissions techniques), y compris l'allègement de l'ordre du jour du Conseil, à la participation des organismes du système des Nations Unies à ses travaux, la nature, la mise en oeuvre et la diffusion des résultats des travaux du Conseil, et une meilleure coordination des activités des commissions techniques. **[Recommandation 6]**

En 2002, le dialogue interactif tenu par le Conseil avec les chefs de secrétariat des fonds et des programmes sur les thèmes mêmes des activités opérationnelles ou sur leur coordination n'a pas rassemblé tous les chefs de secrétariat (trois d'entre eux n'y ayant pas participé). Pour la session de 2003, un dialogue de haut niveau est prévu dans le cadre du débat consacré aux activités

l'occasion de se pencher sur des problèmes liés à la coopération pour le développement. Le Conseil devrait également tenir, avec les chefs de secrétariat des fonds et des programmes, un dialogue interactif sur les thèmes mêmes des activités opérationnelles ou leur coordination, en vue de définir des options ou des mesures propres à améliorer la coordination et les résultats des fonds et programmes dans la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies portant sur leurs domaines d'activité (conclusions concertées, par. 18).

Mesures connexes demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227

Il conviendrait de continuer à contribuer aux préparatifs de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles effectué par l'Assemblée générale (résolution 50/227, par. 65).

Il conviendrait de renforcer le rôle du Conseil économique et social pour ce qui est, d'une part, d'assurer la coordination et l'orientation générales des programmes et des fonds opérationnels de développement à l'échelle du système, y compris les objectifs, priorités et stratégies d'application des politiques formulées par l'Assemblée générale et, d'autre part, de concentrer l'attention sur des questions intersectorielles et de coordination relatives aux activités opérationnelles, y compris au moyen d'une réunion de haut niveau, afin de permettre aux responsables des

opérationnelles. Afin d'encourager la participation active des personnalités de haut niveau, le Conseil organise une réunion-débat portant sur les ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement et les progrès réalisés en matière de financement des activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies.

Des tables rondes ayant pour thème l'évaluation des activités sur le terrain et la promotion d'une approche intégrée du développement rural en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable sont également organisées.

Pendant la session de 2003, le débat consacré aux activités opérationnelles prévoira également l'examen informel et interactif des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement. Une réunion-débat de haut niveau sur les pays les moins avancés pourrait être organisée en 2004, si le Conseil décidait d'en faire l'un des thèmes du débat de haut niveau de sa prochaine session.

Le renforcement des capacités par le système des Nations Unies pour le développement était l'un des principaux axes du débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil pendant la session de 2002. L'évaluation de l'efficacité générale des travaux du système a fait l'objet d'un débat approfondi. Le Conseil a, en outre, étudié et proposé la mise en oeuvre, d'ici à 2004, d'un programme visant à harmoniser et à simplifier les procédures des fonds et programmes, comme l'Assemblée générale l'a demandé. Des ministres et des hauts fonctionnaires représentant les différents pays ont participé à ce débat, de même que le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et certaines organisations bilatérales de coopération pour le développement. **[Recommandation 7]**

politiques d'examiner les questions plus générales de la coopération pour le développement (par. 60).

Le Conseil reconnaît que les questions considérées dans son débat général devraient être rationalisées et qu'il y a lieu, en particulier, de transmettre à l'Assemblée générale les questions dont l'examen lui revient et d'éviter de traiter les mêmes questions dans plusieurs débats, à moins de décision spécifique allant dans ce sens (conclusions concertées, par. 20).

Le Conseil poursuivra la recherche de modalités propres à renforcer davantage le Conseil économique et social, en mettant à profit ses succès récents pour l'aider à assumer le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies. Lors du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2003, le Conseil tirera profit du débat de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'Organisation (conclusions concertées, par. 22).

Le Conseil peut convoquer des sessions extraordinaires pour faire face à des situations d'urgence dans les domaines économique et social et les domaines connexes qui peuvent exiger de lui des orientations et des mesures de coordination (résolution 50/227, par. 41).

Afin d'alléger davantage l'ordre du jour et d'éviter de traiter les mêmes questions lors du débat consacré à la coordination et du débat général, à la session de fond de 2003, la question du suivi intégré des conférences sera examinée uniquement lors du débat consacré à la coordination, le débat général étant principalement axé sur le suivi des conférences (au titre du point 6, intitulé « Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et sommets des Nations Unies »). Le Conseil pourrait s'efforcer de rationaliser davantage ses travaux. On trouvera dans le rapport relatif au débat consacré à la coordination des propositions allant dans ce sens.

À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/300, intitulée « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement », par laquelle elle rappelait, notamment, la nécessité de poursuivre le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, de réforme du Conseil de sécurité, de restructuration du Conseil économique et social et de modernisation du Secrétariat.

Le Conseil pourrait passer en revue les différentes manières de mettre en oeuvre cette mesure, dans le contexte de l'examen de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies. Il pourrait envisager d'appliquer cette mesure, notamment pour faire face à des situations d'urgence dans les domaines économique et social mettant en péril les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et exigeant son immédiate intervention.

Coordination des commissions techniques

(Conclusions concertées 2002/1)

Dans le cadre du suivi des conférences et sommets des Nations Unies, le Conseil continuera de faciliter l'harmonisation, la coordination et la cohésion des ordres du jour et des programmes de travail des commissions techniques en oeuvrant pour une répartition plus claire de leurs tâches et en leur donnant des orientations générales bien définies. Grâce à ces orientations, le Conseil et ses organes subsidiaires disposeront d'un dispositif cohérent permettant d'évaluer les progrès accomplis (par. 13).

Les commissions techniques devraient s'affirmer davantage en tant que principales instances techniques de suivi et d'examen des conférences et sommets des Nations Unies. Le Conseil invite ses commissions techniques à contribuer aux travaux sur les thèmes généraux du débat consacré aux questions de coordination et du débat de haut niveau, dans la mesure où ils portent sur leur domaine d'activité (par. 13).

Lors de son débat général, le Conseil devrait donner une orientation au programme de travail des commissions techniques, en s'appuyant sur le rapport de synthèse relatif aux travaux de ces commissions. Le groupe de travail spécial de l'Assemblée générale doit faire des recommandations sur le rôle du Conseil en la matière. Ces recommandations seront à nouveau examinées lors de la session du Conseil, pendant le débat consacré à la coordination. On pense que le Conseil devrait servir de mécanisme pour l'harmonisation des évolutions de suivi des conférences effectuées par les commissions techniques et par les organes directeurs, et contribuer ainsi à orienter les activités opérationnelles du système visant à mettre en oeuvre les programmes d'action des conférences.

Les textes issus des dernières conférences ont abouti à une prise de conscience du rôle essentiel que jouent certaines commissions techniques dans l'examen technique et le suivi des conférences et sommets des Nations Unies. Ainsi, conformément aux objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement durable, le prochain programme de travail de la Commission du développement durable sera organisé en une série de cycles de deux ans, la première année étant consacrée à l'application et au suivi et la seconde à l'examen des principes directeurs. Quelques commissions ont contribué au débat de haut niveau tenu par le Conseil. Néanmoins, si l'on veut permettre aux commissions d'apporter une contribution efficace, il est indispensable de choisir le plus tôt possible les thèmes dont le Conseil sera saisi. Comme l'a proposé le Bureau, la question de la contribution des commissions techniques à l'examen de ces thèmes peut être débattue lors de réunions de bureaux communes. Le rôle des commissions techniques dans ce domaine est abordé dans le rapport de synthèse des commissions techniques (à paraître) et dans le rapport relatif au débat sur la coordination (E/2003/67).

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

Les résultats des commissions techniques devraient être examinés au cours du débat général sur la base de leurs rapports et du rapport de synthèse portant sur leurs travaux, et ces rapports devraient faire ressortir les questions de politique générale transversales, les lacunes, les chevauchements et les domaines de complémentarité et de coopération, être centrés sur des problèmes de fond et mettre en évidence les questions de coordination appelant l'attention du Conseil dans le cadre de son débat consacré aux questions de coordination (par. 19).

Le Conseil demande à ses membres, à ses organes subsidiaires et au Secrétariat d'en faire davantage pour améliorer la cohésion générale des rapports requis et des rapports présentés au Conseil et pour rationaliser la documentation de celui-ci. Le Secrétariat est invité à présenter des rapports de synthèse dans le cadre des mandats pertinents. Les rapports des commissions techniques devraient être centrés sur des questions de fond et faire ressortir les problèmes de coordination, de cohésion et d'harmonisation appelant l'attention du Conseil. Le Bureau et le Secrétariat devraient veiller à diffuser les résultats des travaux du Conseil auprès d'un public plus large (par. 21).

Le rapport de synthèse consacré aux travaux des commissions techniques n'a pas été examiné de manière systématique lors des sessions du Conseil. Afin de mieux appuyer les travaux du Conseil et faciliter le renforcement systématique de l'interaction entre les commissions techniques et les travaux du Conseil, le rapport de synthèse de 2003 est axé sur les questions de politique générale transversales ayant trait aux thèmes du débat de haut niveau, du débat consacré à la coordination et d'autres débats de la session de 2003.

[Recommandation 8]

Afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer l'efficacité des travaux, les rapports relatifs à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ont été regroupés dans le présent rapport qui rend également compte de la suite donnée aux conclusions concertées de l'année précédente.

Le rapport relatif au débat consacré aux questions de coordination de la session de 2003 a été incorporé dans le rapport annuel sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies, notamment le Sommet du Millénaire.

Bien qu'il n'y ait que peu de chevauchements entre les rapports soumis lors du débat de haut niveau et des débats consacrés, respectivement, aux questions de coordination, aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires, pendant le débat général, par contre, le Conseil est saisi d'un assez grand nombre de rapports. **[Recommandation 9]**

Parmi les rapports des commissions techniques, nombreux sont ceux qui appellent l'attention sur l'importance de la coordination, de la cohésion et de l'harmonisation, en particulier en ce qui concerne les questions de politique générale transversales ou les domaines exigeant l'instauration de partenariats.

Les tables rondes avec les présidents des commissions techniques tenues lors du débat général continuent de se concentrer sur les travaux de ces commissions, dans la mesure où ils ont trait aux thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré à la coordination. Ceci devrait permettre de compléter et de stimuler davantage les discussions relatives au rapport de synthèse, étant donné que ce rapport, comme cela a été souligné, met en lumière les liens et la complémentarité qui existent entre les travaux des différentes commissions techniques.

Grâce à son site Web, le Conseil a considérablement amélioré son programme de communication avec le public. Il a en outre publié le premier bulletin d'information sur ses travaux, qui sera régulièrement suivi d'autres numéros et qui est affiché sur son site Web.

Résolutions 1999/51 et 1998/46 du Conseil économique et social relatives aux commissions techniques

Les réunions des organes subsidiaires du Conseil économique et social devraient s'achever au moins huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil, dans la mesure du possible, et les rapports de ces organes devraient être présentés bien avant qu'ils ne soient examinés par le Conseil (résolution 1999/51 du Conseil, par. 2).

Il faudrait assurer une meilleure interaction entre le Conseil et ses organes subsidiaires, notamment grâce à des réunions communes des bureaux, et renforcer ses fonctions de coordination. Il faudrait s'efforcer d'assurer en outre l'échange régulier d'informations sur leurs programmes de travail, et notamment transmettre plus systématiquement des documents aux autres organes subsidiaires (résolution 1999/51 du Conseil, par. 3).

La tenue de réunions annuelles entre le Bureau du Conseil et les présidents des

En 2003, les réunions des commissions techniques ont eu lieu entre le 10 février et le 6 juin. Trois des commissions techniques n'ont pas respecté la règle des huit semaines. **[Recommandation 10]**

Les comités qui organisent plus d'une réunion par an ont encore des difficultés à soumettre leurs rapports en temps voulu. À cet égard, il serait peut-être utile de réviser le mécanisme actuel d'élaboration des rapports, afin de mieux rendre compte au Conseil des travaux de ces comités.

L'interaction a été renforcée en 2002, grâce à l'organisation d'une réunion entre le Bureau du Conseil et tous les présidents des commissions techniques, suivie d'une table ronde avec les membres du Conseil. Cette réunion a constitué une tribune privilégiée pour débattre de la coordination et de la coopération entre les commissions techniques, ainsi qu'avec le Conseil. Elle a également contribué à renforcer les relations entre le Conseil et ses commissions. Lors du débat général de la session de 2003, une nouvelle modalité visant à renforcer le rôle des commissions techniques par l'organisation de tables rondes entre les Présidents des commissions techniques et le Conseil, sera mise en place.

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

commissions techniques est encouragée afin de faciliter les échanges de vues et d'informations sur les orientations des programmes de travail des commissions (résolution 1999/51 du Conseil, par. 4).

Les Bureaux des commissions techniques devraient :

a) Développer l'interaction entre elles pour améliorer la collaboration et la coordination au sujet des questions abordées par deux commissions ou davantage, en utilisant au besoin les technologies de l'information (résolution 1999/51 du Conseil, par. 5);

b) Continuer d'appuyer la coopération entre les commissions techniques, en particulier en appliquant pleinement les précisions données par le Conseil dans sa résolution 1999/1 et encourager les secrétariats des commissions techniques à continuer de renforcer la collaboration entre eux aussi bien qu'en leur sein (résolution 1999/51 du Conseil, par. 22).

Les commissions techniques sont invitées à appliquer les dispositions pertinentes de la résolution 1998/46 du Conseil, en particulier celles qui ont trait à l'adoption de programmes de travail pluriannuels et au suivi coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies (résolution 1999/51 du Conseil, par. 6).

Les commissions techniques devraient améliorer leurs méthodes de travail, notamment pour ce qui est des discussions approfondies, des groupes d'experts et de l'échange de données d'expérience nationales, et leurs réunions intersessions (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, par. 2 à 13).

Compte tenu du rôle fondamental des commissions techniques dans le traitement des principaux thèmes des conférences et sommets des Nations Unies, il faudrait absolument instaurer une coordination horizontale entre ces commissions, notamment en ce qui concerne les questions de politique générale. On pourrait organiser davantage de réunions bilatérales et communes entre les bureaux des commissions techniques, afin de favoriser une véritable interaction horizontale.

Le rapport de synthèse des commissions techniques contient des informations sur l'état d'avancement de leurs programmes de travail. Six des neuf commissions techniques ont un programme de travail pluriannuel.

Les méthodes de travail des commissions techniques sont examinées dans le rapport de synthèse relatif aux travaux de ces commissions.

La participation de représentants des gouvernements chargés d'activités spécifiques de suivi des conférences des Nations Unies devrait être encouragée, ainsi que celle d'experts. La participation de représentants de haut niveau est souhaitable et sera facilitée si l'on améliore la qualité des débats des commissions techniques (résolution 1998/46 du Conseil, annexe II, par. 18).

Le Comité des politiques du développement devrait améliorer ses méthodes de travail afin de mieux contribuer aux travaux du Conseil; son futur programme de travail devrait être déterminé à la session de fond du Conseil (résolution 1999/51 du Conseil économique et social, par. 13).

Coordination interinstitutions
(Conclusions concertées 2002/1)

Le Conseil souligne que les résultats issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies devraient être dûment pris en considération, selon qu'il convient, dans les activités opérationnelles et les cadres de coopération de pays mis en place par les organismes des Nations Unies, compte tenu des priorités et objectifs nationaux

Si certaines commissions bénéficient de la participation d'un grand nombre de représentants de gouvernements, d'autres, telles que la Commission du développement social, réunissent essentiellement des représentants des missions à New York. Cette année, la Commission des droits de l'homme, pour la première fois, a organisé un débat de haut niveau auquel ont participé 82 hauts fonctionnaires.

À sa quatrième session, le Comité des politiques du développement a réaffirmé sa volonté de continuer à contribuer aux travaux du Conseil. Les recommandations du Groupe d'experts sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés ont, par exemple, permis au Comité de se concentrer sur les demandes applicables contenues dans la résolution 2001/43 du Conseil, et d'y satisfaire. Afin que le Comité des politiques du développement puisse valablement contribuer aux travaux préparatoires du débat de haut niveau du Conseil, il est essentiel que ce dernier en détermine le thème sans tarder.

Compte tenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable, le Comité pense être en mesure de jouer un rôle important dans les domaines des biens collectifs mondiaux et des mécanismes financiers novateurs en faveur du développement durable.

Afin de faciliter encore la tâche du Comité, une page d'accueil a été créée pour les discussions intersessions.

Étant donné que le débat de haut niveau et le débat consacré à la coordination traitent du même thème intersectoriel (voir les conclusions concertées 2002/1, par. 6), la contribution du débat consacré aux activités opérationnelles pourrait, par exemple, prendre la forme de groupes spéciaux ou de concertations ayant pour but d'examiner le rôle du système des Nations Unies en matière de développement, dans le cadre de son mécanisme opérationnel axé sur ce thème ou un thème

*Dispositions pertinentes**Mise en application/Suggestions*

de développement. Les conseils d'administration des fonds et programmes devraient veiller à ce que les orientations générales émanant de l'Assemblée générale et du Conseil, notamment concernant le suivi des conférences, soient traduits, selon qu'il convient, en directives et programmes opérationnels, qui resteraient soumis à l'examen du Conseil (par. 10).

Le Conseil réaffirme qu'il est convaincu que les stratégies de prévention des conflits devraient être fondées sur la recherche d'une croissance économique propre à éliminer la pauvreté et à favoriser le développement. À cet égard, le Conseil, auquel il incombe de définir les orientations générales pour les activités des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, a un rôle important à jouer (par. 12).

apparenté. Le Conseil et les fonds et programmes devraient continuer à se concentrer sur ce même thème et sur les incidences des délibérations du Conseil après la session.

Le Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit a permis de promouvoir le rôle du Conseil dans l'établissement de liens entre les activités de développement et l'assistance après les conflits. En ce qui concerne la prévention des conflits, dans sa résolution 2003/1 relative au Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, le Conseil a invité le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, relevant du Conseil de sécurité, à participer aux travaux du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social, afin de resserrer les liens entre ces deux groupes. Conscients de l'urgente nécessité d'améliorer l'efficacité de l'action menée par le système des Nations Unies pour réduire et prévenir les risques de conflit dans le pays, le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et son bureau régional pour l'Afrique ont envoyé sur place une mission qui était coordonnée avec celle du Groupe consultatif spécial.

Lors de ses débats consacrés au renforcement de l'Organisation, l'Assemblée générale a reconnu qu'il fallait aborder les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits et à l'instauration d'une paix durable sous tous leurs aspects. Dans son rapport sur le renforcement de l'ONU (A/57/387 et Corr.1, par. 22), le Secrétaire général a souligné que le Conseil de sécurité devait faire appel à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social lorsqu'il le fallait et que ces organes devaient à leur tour adapter leurs procédures et pratiques institutionnelles de manière à pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités.

IV. Recommandations

6. Au cours de ces dernières années, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil économique et social, notamment en vue d'en améliorer l'efficacité et de faire participer les organes subsidiaires et les autres parties prenantes aux travaux du Conseil. Ce dernier devrait, pour sa part, élaborer de nouvelles modalités visant à assurer l'examen intégré et efficace de la suite donnée aux objectifs communs établis à l'issue des grandes conférences, au sein de la structure intergouvernementale de l'ONU. À cet égard, il conviendrait de prendre en considération les recommandations suivantes :

1. Il faudrait encourager l'adoption de résolutions générales, en particulier sur les sujets ayant trait à la suite donnée aux grandes conférences et sommets des Nations Unies.

2. Il est indispensable de continuer inlassablement à rechercher des solutions tendant à ce que le Conseil appuie et complète les travaux de l'Assemblée générale dans toute la mesure de ses moyens, tout en évitant les chevauchements d'activités et de réunions.

3. Le Conseil voudra peut-être étudier les moyens de confirmer sa réunion annuelle de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans son rôle d'instance mondiale ayant pour mission de faire appliquer les engagements en faveur des engagements pris à Monterrey² et rechercher des solutions pour accroître la contribution des réunions au processus préparatoire du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la Conférence³. Il voudra peut-être choisir les questions de fond qui seront examinées à sa réunion de printemps de 2004 (au titre du point 6 de l'ordre du jour) suffisamment tôt pour permettre d'exécuter en temps voulu les travaux préparatoires de ses réunions avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

4. Le Conseil souhaitera peut-être inviter les organisations non gouvernementales à collaborer à ses différents débats. Conformément aux recommandations faites par le Bureau (document interne émanant du Président du Conseil, distribué aux délégations le 5 mars 2003), les forums d'organisations non gouvernementales devraient avoir lieu suffisamment tôt et être organisés et structurés de manière à permettre à ces organisations de contribuer dans toute la mesure de leurs capacités aux travaux du Conseil.

5. Le Conseil voudra peut-être examiner les propositions de son Bureau concernant les modalités relatives à ses travaux et envisager de donner des directives concrètes sur les moyens de mettre ces propositions en pratique lors de l'organisation de sa session de 2004.

6. Le Conseil pourrait à nouveau inviter le Bureau à faire en sorte que la documentation soit publiée dans les délais prescrits.

7. Le Conseil devrait continuer à étudier les mesures visant à transformer le débat consacré aux activités opérationnelles en une instance mondiale fournissant des directives générales sur le déroulement des activités opérationnelles en faveur du développement menées par le

système des Nations Unies, et à favoriser la pleine coopération des fonds et programmes à cette fin.

8. Le Conseil devrait tirer le meilleur parti de son débat général et de ses débats consacrés, respectivement, à la coordination, aux activités opérationnelles et aux questions humanitaires pour intégrer la réalisation des objectifs des conférences dans les programmes de travail des organes du système et recommander l'adoption de nouvelles stratégies et mesures à cette fin.

9. Le Conseil pourrait recommander à son Bureau de faire, à sa session d'organisation et avec l'aide du secrétariat, de nouvelles propositions visant à synthétiser les rapports devant être soumis pour le débat général.

10. Le Conseil voudra peut-être encourager de nouveau le secrétariat et ses organes subsidiaires à s'assurer que les réunions des organes subsidiaires se tiennent au moins huit semaines avant la session du Conseil, afin que leurs conclusions soient pleinement prises en compte dans les travaux du Conseil.

Notes

¹ Voir A/57/3 (Part II), chap. V, sect. A (version préliminaire du texte à paraître comme *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 3* (A/57/3/Rev.1))

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ Mesure demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/272.